|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/561** | Le 29 février 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux   
de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux**   
**Etablissements universitaires de l'UIT-R**

**Objet**: **Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Genève, 14-15 juin 2012**

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT‑R aura lieu à Genève, les 14 et 15 juin 2012, suite aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/92](http://www.itu.int/md/R00-SG01-CIR-0092/en)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 1 | 14-15 juin 2012 | Jeudi 7 juin 2012  à 16 heures UTC | Jeudi 14 juin 2012 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit dans l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 1 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG01/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareil cas, la Commission d'études aura recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études et qui pourraient faire l'objet de projets de Recommandation.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6.

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 1 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des Addenda et des Corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg1@itu.int](mailto:rsg1@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 1 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://run.as/itu.int/b6udzm>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur une page web de la CE 1 créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG01-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

La Commission d'études 1 prendra de nouvelles mesures pour travailler dans un environnement entièrement électronique. **Un nombre limité d'exemplaires papier des documents sera mis à disposition avant et pendant les réunions**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique ([helpdesk@itu.int](mailto:helpdesk@itu.int)) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse [rsg1@itu.int](mailto:rsg1@itu.int) au moins un mois avant le début de la réunion, c'est‑à‑dire le 14 mai 2012 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

# 6 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé aux Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web **Informations destinées aux Membres et inscription des délégués de l'UIT-R** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunicationsparticipant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l'UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission  
d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 14-15 juin 2012)

**1** Allocution d'ouverture

**1.1** Directeur du BR

**1.2** Président

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion de juin 2011 ([Document 1/181](http://www.itu.int/md/R07-SG01-C-0181/en))

**5** Résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2012 (AR-12) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12)

**6** Résultats de la première session de la RPC-15 (RPC15-1)

**7** Désignation des Présidents des Groupes de travail

**8** Rapports analytiques des Présidents des Groupes de travail

**8.1** Groupe de travail 1A

**8.2** Groupe de travail 1B

**8.3** Groupe de travail 1C

**9** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)

**–** Décision de demander l'adoption

**–** Décision sur la procédure d'approbation à suivre

**9.1** Groupe de travail 1A

**9.2**  Groupe de travail 1B

**9.3**  Groupe de travail 1C

**10** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**11** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**12** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**13** Statut des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions

**14** Désignation des membres du Groupe de rédaction et organisation de ses travaux

**15** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**15.1** Secteur de l'UIT-T

**15.2** Secteur de l'UIT-D

**15.3** Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR)

**16** Examen d'autres contributions

**17** Examen du programme de travail futur et calendrier des réunions

**18** Divers

**19** Clôture

S. PASTUKH  
 Président de la Commission d'études 1   
 des radiocommunications

Annexe 2  
  
Sujets qui seront traités aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C   
qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 1   
et pour lesquels des projets de Recommandation   
peuvent être élaborés

Groupe de travail 1A

**1** Calcul de la gamme de protection entre systèmes inductifs et services de radiocommunication utilisant des fréquences au-dessous de 30 MHz (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[ISM] – voir l'Annexe 1du [Document 1A/379](http://www.itu.int/md/R07-WP1A-C-0379/en)du 10 juin 2011)

Groupe de travail 1B

**1** Gestion nationale du spectre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R SM.1047-1, voir l'Annexe 1 du [Document 1B/307 du 3 juin 2011)](http://www.itu.int/md/R07-WP1B-C-0307/en)

**2** Redéploiement du spectre en tant que méthode de gestion nationale du spectre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1603, voir l'Annexe 2 du [Document 1B/307 du 10 juin 2011)](http://www.itu.int/md/R07-WP1B-C-0307/en)

**3** Directives de conception pour la réalisation des systèmes évolués de gestion automatisée du spectre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1370-1, voir l'Annexe 3 du [Document 1B/307 du 8 juin 2011)](http://www.itu.int/md/R07-WP1B-C-0307/en)

**4** Dictionnaire de données des radiocommunications (RDD) (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1413-2, voir l'Annexe 13 du [Document 1B/307](http://www.itu.int/md/R07-WP1B-C-0307/en) du 22 juin 2011)

Groupe de travail 1C

**1** Méthodes de mesure du bruit radioélectrique (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1753-1, voir l'Annexe 1 du [Document 1C/159 du 14 juin 2011)](http://www.itu.int/md/R07-WP1C-C-0159/en)

**2** Méthodes de radiogoniométrie et de localisation de signaux à accès multiple par répartition dans le temps et à accès multiple par répartition en code (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1598, voir l'Annexe 2 du [Document 1C/159](http://www.itu.int/md/R07-WP1C-C-0159/en) du 16 juin 2011)

**3** Identification technique des signaux numériques (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1600, voir l'Annexe 3 du [Document 1C/159](http://www.itu.int/md/R07-WP1C-C-0159/en) du 17 juin 2011)

**4** Evolution des systèmes de contrôle des émissions radioélectriques (document de travail en vue de l'établissement d'un avant‑projet de Recommandation UIT-R SM.[EVOLUTION\_MONITORING\_SYSTEM], voir l'Annexe 9 du [Document 1C/159](http://www.itu.int/md/R07-WP1C-C-0159/en) du 14 juin 2011).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_